

## MODALITES DU JEU CONCOURS VOYAGE FÉVRIER

SHOWROOMPRIVE.COM, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 538 811 837 (« SRP») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 21/02/2018 à 8h au 23/02/2018 à 12h (le « Jeu ») ouvert exclusivement aux personnes physiques, majeures et résidant en France métropolitaine, Corse comprise (les « Participants »). Une seule participation au Jeu (même nom, même adresse email, et/ou même adresse IP) est autorisée. Toute tentative de participations multiples entraînera l'exclusion définitive du Jeu. En outre, toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la gestion du Jeu, y compris les membres de SRP, ainsi que les membres de leurs familles (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal) ou toute personne résidant sous leur toit ne sont pas autorisés à participer au Jeu. Un justificatif d'identité pourra être demandé.

Votre participation au Jeu implique votre entière acceptation des modalités du Jeu.

Il est préalablement rappelé que le Jeu n'est pas associé à, géré, ni sponsorisé par Facebook et que les personnes participant et remplissant les conditions de participation au Jeu ne fourniront d'informations qu'à SRP et non à Facebook.

Pour participer, vous devez détenir un compte Facebook ouvert au public.

Le Jeu est exclusivement accessible sur *Facebook* (la « Plateforme »), pour participer, vous devez :

- 1) Liker la page Showroomprive
- 2) Se rendre sur notre site [[bit.ly/VoyagesSRP](http://bit.ly/VoyagesSRP)] et sélectionner la vente qui vous fait rêver
- 3) Écrire le nom de la vente (+ la destination si ce n'est pas précisé) en commentaire du post

Lors de votre participation au Jeu, vous vous interdisez de publier toute publication, dont le contenu serait (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, (ii) portant atteinte à la vie privée d'une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone ou à son intégrité physique ou morale, (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc (iv) contraire aux conditions générales d'utilisation de la Plateforme et en particulier constituant un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

Le Jeu permet à 1 participant de gagner 1000€ TTC, sous la forme de 20 bons d'achat d'une valeur unitaire de 50€ TTC à valoir sur le site <http://www.showroomprive.com> et les applis mobiles, valable sur les voyages, pour toute commande supérieure au montant des bons d'achat utilisés (50€). Chaque bon est valable 12 mois, à compter de sa date d'envoi. Chaque bon d'achat est utilisable une seule fois, non échangeable, non sécable, non remboursable, non transmissible et non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours, dans la limite de 20 bons d'achat par commande.

SRP procédera au tirage au sort du/des gagnant(s) le 23/02/2018 à 12h et l'(es) informera/ont de leur gain par message privé sur Facebook ou à l'adresse indiquée lors de l'inscription au Jeu. Il(s) disposera/ont d'un délai de 15 jours à compter de la réception de l'annonce du gain pour confirmer son/leur acceptation de la Dotation et envoyer les informations demandées par retour d'e-mail et/ou par tout autre moyen indiqué dans l'e-mail d'annonce du gain. Sans confirmation de la part du/ des gagnant(s) dans les 15 jours suivant l'annonce du gain, il(s) sera/ont considéré(s) comme ayant renoncé à sa/leur Dotation. La Dotation ne lui/leur sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Dans l'hypothèse où un bug informatique entraînerait par erreur la délivrance de plusieurs messages d'annonce du gain à un seul et même destinataire, ledit destinataire sera réputé n'avoir gagné qu'une seule fois la Dotation.

SRP pourra, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, remplacer la Dotation annoncée, par une Dotation de valeur équivalente. Le(s) gagnant(s) sera/ont tenu(s) informé(s) des éventuels changements dans les meilleurs délais.

Les informations relatives aux gagnants sont enregistrées et utilisées par SRP dans le cadre notamment de votre participation au Jeu, de la gestion du/des gagnants, de la délivrance de la Dotation et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Conformément à la réglementation en matière de protection de données à caractère personnel, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de leurs données à tout moment en adressant un courrier au Service Client de SRP (1 rue des Blés 93210 La Plaine Saint-Denis) accompagné d'une photocopie de leur justificatif d'identité. Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Pendant une durée de 2 ans, le(s) gagnant(s) du Jeu accepte(nt) à titre gratuit que leur nom, prénom et image soient publiés sur le site internet et réseaux sociaux de SRP.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, les présentes modalités de Jeu comprises, sont strictement interdites. Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits par SRP sur la Plateforme sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

SRP ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) vous privant partiellement ou totalement de la possibilité de participer au Jeu et/ou privant le(s) gagnant(s) du bénéfice de sa/leur Dotation.

La responsabilité de SRP est strictement limitée à la délivrance de la Dotation effectivement et valablement gagnés.

SRP pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation aux fraudeurs. SRP ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la Dotation par le(s) gagnant(s) dès lors que ces derniers en auront pris possession.

Les présentes modalités de Jeu sont régies par la loi française. Toute réclamation doit être adressée au service client de SRP dans le mois suivant la date de fin du Jeu. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de SRP ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.